



PREFECTURE DE LA LOIRE

**Discours de Fabienne BUCCIO,
Préfète de la Loire**

**Présentation du rapport de l'activité 2012
des services de l'Etat
devant l'assemblée du Conseil général de la Loire
Lundi 17 juin 2012 à 11 heures**

Monsieur le Président du Conseil général,
Mesdames et messieurs les conseillers généraux,
Mesdames et messieurs les chefs de service de l'Etat,

Mesdames et messieurs,

Je vous remercie de votre accueil, Monsieur le Président, et mesure le privilège de prendre la parole devant l'assemblée départementale et, mieux encore, d'avoir l'occasion d'échanger avec ses représentants comme nous le ferons tout à l'heure.

Venir vous présenter le rapport de l'activité 2012 de l'Etat dans la Loire, **ce n'est pas simplement une obligation** que le Code général des collectivités territoriales m'impose. **C'est un honneur**, celui de parler au nom des fonctionnaires qui servent notre pays au plus proche des Ligériens. Ils sont représentés ici à travers les membres du corps préfectoral et les chefs de service de l'Etat à qui j'ai demandé d'être

présents aujourd'hui, car ces résultats sont ceux d'**une équipe qui ne sert qu'une cause, l'intérêt général**. Permettez que je leur redise devant vous ma reconnaissance, mais aussi ma fierté pour le travail qu'ils accomplissent.

Ce rapport est **une photographie** de l'action de l'Etat à un moment donné, en 2012. Le cadrage de cette photo, la présentation du rapport, je l'ai voulu sobre, mais précis, **pour vous faciliter la comparaison**. Mais ce serait mal connaître les capacités d'adaptation de l'Etat local que de le présenter de manière statique. Vous savez quel prix j'attache à expliquer la dynamique des changements. Je ne vous parlerai donc pas de l'année 2012 sans vous dire **ce qu'il est advenu depuis six mois**, et surtout **le sens de notre action pour les mois à venir**.

Dans ce panorama des domaines d'intervention de l'Etat, je vais donc vous proposer d'aborder les questions les plus significatives, que je regrouperai en 4 grands domaines :

1. **La sécurité**, que l'Etat a pour premier devoir de garantir, partout et pour tous.
2. **L'emploi et l'activité économique**, car ils conditionnent les évolutions sociales et les moyens de l'action publique de demain.
3. **La lutte contre toutes les formes d'exclusion** qui reste l'objectif de toutes politiques publiques, particulièrement le logement, l'hébergement et l'immigration ;
4. L'approfondissement des **relations de l'État avec les collectivités territoriales**, dans un climat de confiance partagée.

[I La sécurité]

Assurer la SÉCURITÉ constitue le premier devoir de l'Etat envers les citoyens, car vivre sans crainte est l'une des exigences les plus naturelles qu'ils peuvent avoir. La sécurité est donc pour moi un sujet prioritaire, dans chacune de ces déclinaisons.

Il y a d'abord la sécurité publique, qui suppose de lutter contre toutes les formes de délinquance et leurs manifestations quotidiennes.

Dans ce domaine, nous avons obtenu en 2012 de bons résultats : **l'ensemble des crimes et des délits a diminué, tant en zone police qu'en zone gendarmerie**, avec respectivement moins 4 % et moins 6,5 % de faits. Malgré tout, il faut reconnaître que les premiers mois de l'année 2013 sont moins favorables, car certaines formes de délinquance augmentent. Face à cela, les services de l'Etat restent fortement mobilisés, comme le montre l'accroissement simultané des taux d'élucidation tant pour la police que pour la gendarmerie.

L'une de nos préoccupations majeures réside dans l'augmentation des signalements d'atteintes volontaires à l'intégrité des personnes, en particulier les violences intrafamiliales et sexuelles. Ce phénomène n'est pas propre à la Loire, et sa maîtrise est de fait une priorité nationale. Toutefois, nous savons que cette hausse est imputable en partie à l'augmentation des plaintes liée à une libération –

salutaire – de la parole des victimes. Le fait que celles-ci osent parler et déposer plainte témoigne de la qualité des dispositifs d'accueil et de prise en charge dans les commissariats et les brigades de gendarmerie. A cet égard, **je salue tout particulièrement notre partenariat qui permet à l'Etat et au Conseil général de cofinancer depuis plusieurs années les postes de deux intervenantes sociales**, l'une en police, l'autre au sein des services de la gendarmerie.

Pour l'année 2013, ce sont près de 50 000 euros que l'Etat consacre à leur rémunération, soit 12 % du total de l'enveloppe départementale du Fonds interministériel de prévention de la délinquance. Le travail et l'engagement de ces deux personnes dans l'accueil des victimes de violences intrafamiliales, en particulier des femmes victimes de violences sexuelles, sont unanimement reconnus, et c'est pourquoi j'espère voir notre partenariat se pérenniser.

L'actualité de la sécurité dans le département, c'est bien sûr également la mise en place de la **zone de sécurité prioritaire de Montreynaud**. En aucun cas il ne s'agissait de stigmatiser le quartier, mais bien au contraire de mobiliser l'ensemble des moyens de l'Etat pour pérenniser et faire fructifier les investissements importants que la puissance publique - collectivités territoriales et Etat - y a consentis au cours de ces dernières années.

Dans cette perspective, tous les services de l'Etat sont mobilisés : si la présence policière a été accrue et que des enquêtes judiciaires sont en cours, l'affirmation de l'ordre républicain sur le quartier s'incarne

également dans d'autres actions comme la lutte contre l'habitat insalubre ou un accompagnement renforcé des jeunes vers l'emploi, pour ne citer que quelques exemples de l'action multiforme que nous menons.

Je souhaite dire un mot également de la **sécurité routière**, sujet malheureusement d'actualité avec les trois décès que nous avons enregistrés en ce début de mois de juin. **En 2012, la Loire a eu à déplorer 36 morts sur la route, contre 33 l'année précédente. Toutefois, ce mauvais chiffre ne doit pas occulter l'excellente dynamique de réduction du nombre d'accidents et de blessés : 18 % en moins en 2012 par rapport à 2011. Celle-ci se poursuit et s'accroît d'ailleurs sur les premiers mois de 2013, avec une diminution de 30 % des accidents et des blessés.**

Pour contenir la mortalité routière et confirmer la tendance à la baisse des accidents, les services de l'Etat poursuivent leur action de **répression**, car elle est nécessaire, mais s'investissent également dans la **prévention**. A ce titre, ce sont près de 57 000 euros qui sont mobilisés en 2013, en grande partie confiés à des porteurs de projets. Dans cette perspective, la collaboration avec les collectivités territoriales et les gestionnaires de voirie est essentielle, et c'est en cela que le Conseil général est aussi un partenaire et un acteur important de cette grande cause.

La qualité du partenariat entre nos institutions s'illustre également dans l'activité du SDIS de la Loire, dont je salue tout particulièrement le Président du Conseil d'administration.

Cette activité, ce sont d'abord les interventions de secours à personnes – près d'une centaine par jour en 2012 -, les feux de véhicules ou les accidents de la circulation routière.

Mais le travail quotidien des pompiers consiste aussi en des **missions de prévention essentielles**, comme leur rôle prépondérant au sein des **commissions de sécurité**, dont certaines majeures se sont tenues en 2012, comme celles du stade Geoffroy Guichard.

Particulièrement précieuse est également leur participation et leur rôle d'impulsion dans les exercices de sécurité civile programmés par la préfecture, comme ce fut le cas notamment pour l'exercice préalable à l'ouverture du tunnel de Violay.

Or l'action efficace des pompiers est rendue possible par leurs équipements, modernes et fonctionnels ; pour cela, je remercie particulièrement le Conseil général et les communes, qui participent à leur financement. Inaugurée en 2012, la « **maison à feu** » permet d'améliorer la formation initiale et continue des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, en les plaçant dans des conditions proches de la réalité du terrain. **A vos côtés, l'Etat investit aussi : pour le**

déploiement du réseau de transmission Antarès, l'Etat a très largement contribué dans le cadre du fonds d'aide à l'investissement des SDIS. Ce nouveau réseau, commun à l'ensemble des forces de sécurité, permettra une meilleure inter-opérabilité entre elles.

La **sécurité civile** constitue en effet une autre mission particulière dévolue au Préfet de département. L'année 2012 n'a été marquée, fort heureusement, par aucun événement d'ampleur dans la Loire. Le centre de gestion de crise de la préfecture a été activé au total pendant 11 jours, mais essentiellement en mission de veille ou en exercice.

Plusieurs plans de secours ou de prévention ont été élaborés ou actualisés, parmi lesquels le **Plan particulier des risques technologiques (PPRT) concernant l'entreprise SNF** à Andrézieux-Bouthéon. C'est le seul établissement Seveso seuil haut du département. Adopter rapidement ce document pour le premier producteur mondial de floculant, qui compte 900 personnels sur site, était impératif.

Je voudrais également évoquer, comme je l'ai fait déjà avec les maires concernés, les **aléas du risque minier**. Ils sont devenus pour ce territoire un enjeu majeur. Après le lancement des « porter à connaissance » en 2011, des **Plans particuliers pour les risques miniers (PPRM)** ont été prescrits le 30 avril 2012 pour Saint-Etienne, la vallée de l'Ondaine et la couronne stéphanoise, soit au total 16 communes.

J'ai pleinement conscience des contraintes que cela implique pour les habitants et leurs représentants. Les services locaux de l'Etat continuent à travailler sur le sujet, en concertation avec les élus par le biais d'un groupe technique sur proposition de Saint-Etienne Métropole. Je tiens à vous informer que j'ai sollicité et obtenu **une mission d'expertise de la part du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable** pour l'élaboration de ces PPRM. Celle-ci rencontrera les principaux élus concernés. Ainsi, son intervention et ses recommandations constitueront un apport important pour la suite du dossier.

Je reste un instant sur l'agglomération stéphanoise pour vous dire que le **plan de protection atmosphérique**, approuvé en 2008, avance bien. Il est actuellement soumis à enquête publique, après la consultation des collectivités menée en 2012. Le périmètre inclut 55 communes (dont 3 en Haute-Loire), soit près de 430 000 habitants, avec des objectifs de réduction des émissions de particules fines et de dioxydes d'azote à échéance 2015.

[II L'emploi et l'activité économique]

La situation économique, en termes d'emploi et de soutien à l'activité, est un autre sujet de préoccupation majeur pour les Ligériens. Ils attendent de l'État qu'il assure un accompagnement de qualité pour les chômeurs et prenne en compte, dans la mise en œuvre de chaque politique publique, la création ou la sécurisation de l'emploi.

Dans ce domaine aussi, la réponse de l'État mobilise tous les services. Le Pôle emploi et la DIRECCTE au premier chef, mais aussi tous les services instructeurs à qui je demande d'être vigilants dans leurs délais d'instruction et de faciliter les démarches des chefs d'entreprise.

En premier lieu, l'État a le devoir d'assurer la **promotion de l'emploi**. Fin avril 2013, Le département de la Loire comptait 36 900 demandeurs d'emploi de catégorie A. Cela représente une hausse de 12,7 % sur un an, comparable à celle qu'a connue la région Rhône-Alpes. Cette année – le Président de la République l'a rappelé récemment – la priorité est d'inverser la courbe du chômage et en particulier d'**offrir aux jeunes une première expérience** professionnelle et l'accès à une formation. Il y a quelques jours, ils étaient 240 à venir rencontrer des chefs d'entreprises, lors du **forum « Motivés pour l'emploi »** que l'État organisait en Préfecture. Cela a donné lieu à 422 entretiens, et l'on sait déjà qu'une quarantaine de jeunes sont en phase d'embauche.

L'État n'abandonne les jeunes en aucun point du territoire : **les emplois d'avenir** leur sont destinés, dans les zones urbaines sensibles comme dans les zones de revitalisation rurale. Dans le secteur marchand, la Loire n'atteignait début juin que 17 contrats signés, sur un objectif de 198. Je le dis très honnêtement, c'est un résultat perfectible. Dans le secteur non-marchand, la Loire se positionne mieux, avec 38 % de réalisation, au-dessus de la moyenne nationale. Cela veut dire que, sur un objectif de 840 contrats, nous en sommes à 314.

C'est mieux, mais encore insuffisant. Nous devons, Monsieur le

Président, **réussir ensemble le recrutement de ces 100 jeunes bénéficiaires du RSA** qui sont éligibles au sein des établissements et services du secteur social et médico-social. Pour cela, mobilisons, outre l'aide de l'État, **la prime de 1 000 €** que vous avez, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, décidé de verser à l'employeur. Souffrez que je rappelle cet objectif commun car j'aimerais le voir se concrétiser.

Parallèlement, l'État se donne pour vocation de **soutenir les entreprises.**

L'action de l'État territorial en la matière passe d'abord par la **veille économique**. Celle-ci se traduit notamment par les réunions de la **Commission départementale de financement de l'économie (CDFE)** qui se tiennent tous les deux mois. C'est le lieu où les banques, les chambres consulaires et les organisations patronales peuvent confronter leurs indicateurs pour construire une analyse fine et partagée de l'économie ligérienne. Ces données sont aussi transmises aux administrations centrales, pour leur permettre d'ajuster les dispositifs.

On observe que les **défaillances d'entreprises** ont progressé de 8,5 % sur 2012. Mais, une fois encore, le tissu ligérien de PME et PMI a fait preuve de sa ténacité face à l'adversité. L'État les avait préparées à ces difficultés, en misant sur la constitution de réseaux comme les grappes d'entreprises, les groupements d'employeurs, ou les clubs d'entreprises.

Le gouvernement a souhaité que soient instituées des **cellules départementales du redressement productif**. Dans la Loire, cette instance est opérationnelle depuis octobre 2012. Je la préside personnellement, avec le Procureur de la République, les directeurs des Finances publiques, de la Banque de France, de l'URSSAF et de la DIRECCTE. Je puis vous assurer que les 25 dossiers que nous suivons font l'objet d'un accompagnement très étroit, pour faciliter l'effort de développement des chefs d'entreprises.

Accompagner les mutations économiques sur le long cours, fédérer les énergies, l'Etat s'y atèle au quotidien.

En 2012, il a piloté la négociation et l'exécution de **8 conventions de revitalisation**, dont certaines ont la particularité d'être mutualisées. Depuis 2007, 15 conventions ont été suivies, et 3 ont reçu *quitus* en 2012. Ainsi, ce sont 7 800 000 € qui ont été fléchés pour la création de 1 660 emplois.

L'État mène également une politique active de **soutien à l'agriculture et de développement des territoires ruraux**.

Il y a d'abord le **soutien financier massif**, puisque le bilan des aides versées en 2012 au bénéfice des agriculteurs de la Loire s'élève à près de 120 millions d'euros sur l'année, majoritairement issus de fonds européens.

Mais agir pour l'agriculture, ce n'est pas seulement verser des aides européennes, loin s'en faut. C'est aussi veiller à maintenir les conditions

d'un véritable développement économique agricole. Cela suppose d'abord de résister au grignotage des terres agricoles. En 2012, la Commission départementale de consommation des espaces agricoles, la **CDCEA**, a permis de préserver 120 hectares de terres agricoles. Rapporté aux 900 hectares qui disparaissaient chaque année par le passé, c'est une nouvelle tendance qu'il nous faut poursuivre, et je sais que les dispositifs mis en place par le Conseil général y concourent.

Parallèlement, l'État continue de soutenir **l'investissement des collectivités territoriales** : l'enveloppe départementale allouée à la dotation d'équipement des territoires ruraux (la DETR) s'élève à 4,8 millions d'euros en 2013. La gestion de cette ressource publique justifie la rigueur dont je fais preuve, suivant en cela la décision de la commission des élus compétente. Je l'ai dit en son temps : au 31 décembre 2012, 6 millions d'euros dormaient en attendant le solde de certaines opérations.

Enfin, mon propos serait incomplet sur le chapitre de l'économie et du développement si je ne soulignais pas **l'apport essentiel des fonds européens**, en particulier du FEDER. Dans la Loire, ces fonds sont principalement consacrés au traitement et à la revalorisation des friches industrielles. **Ils ont donné lieu, en 2012, à la signature de 5 conventions pour un total de 1,1 million d'euros.** Le plus gros effet levier a été consacré à la ZAC du Pont de l'Âne, projet porté par l'EPASE.

Je rappelle que la Loire est l'un des départements qui, en région Rhône-Alpes, utilise le mieux les fonds européens. Elle a pour ambition de continuer, quelles que soient les modalités de gestion.

[III La lutte contre les toutes les formes d'exclusion]

L'Etat territorial est le garant de la bonne intégration sur le sol des personnes migrantes, dans le respect des lois de la République. Il s'agit tout particulièrement les **demandeurs d'asile**, qui bénéficient de droits spécifiques destinés à les protéger des dangers qu'ils peuvent encourir dans leurs pays d'origine.

Or dans la Loire, comme dans tous les départements de la région Rhône-Alpes et sur une grande partie du territoire français, **la demande d'asile a connu une augmentation considérable** au cours de ces dernières années. D'environ 40 nouvelles demandes d'asile par mois à l'automne 2011, la Loire est passée à plus de 80 par mois en 2012, avec des pics à 120 par mois. Ainsi, alors que l'année 2008 avait vu 307 nouvelles arrivées, on en comptait 837 en 2012. Et je le répète, je ne comptabilise ici que les nouvelles arrivées, le flux. **Quand on sait que la procédure dure en moyenne 18 mois à deux ans, l'on arrive à des chiffres de population bien supérieurs.**

De ce fait, **la demande d'hébergement ne cesse de croître. Sur la même période, la réponse de l'État a été forte** : le nombre de places est passé de 559 places pour demandeurs d'asile fin 2008 à 1 644 aujourd'hui. Les moyens financiers engagés au titre de l'hébergement

d'urgence et de l'asile sont considérables, près de 20 millions d'euros par an pour le seul département de la Loire.

Jusque là, les déboutés du droit d'asile continuaient le plus souvent à occuper des places d'hébergement, bien après avoir épuisé tous leurs recours. Et ce même après que des institutions nationales indépendantes – l'Office français de protection des réfugiés et apatrides en première instance et la Cour nationale du droit d'asile en appel – avaient jugé qu'ils n'étaient pas en danger dans leurs pays d'origine. La législation sur l'asile est claire : lorsque les personnes sont déboutées, elles doivent quitter le territoire.

Ainsi, et malgré l'importance des moyens engagés, l'accroissement exponentiel de la demande d'asile dans le département a pour conséquence que les crédits s'épuisent. **Face à cette situation, et pour éviter d'avoir finalement à refuser un hébergement à des demandeurs d'asile en cours de procédure – donc à des personnes qui y ont légalement droit -, j'ai dû prendre la décision de faire sortir du dispositif d'hébergement les déboutés de la demande d'asile.** Cette décision, certes difficile, était la seule décision responsable qui puisse être prise. Et je m'y tiens.

Et ce d'autant plus que le contexte géopolitique actuel laisse penser qu'il faudra probablement s'attendre à accueillir, dans un avenir proche, des personnes en situation de danger réel dans leur pays. J'insiste : en danger réel, ce qui n'est pas le cas de la majorité des demandeurs actuels

comme le prouve le fait que plus de 80 % d'entre eux sont déboutés à l'issue d'un examen indépendant et impartial de leur situation.

Pour les déboutés, vous le savez, l'issue que le droit impose est le retour dans le pays d'origine. Mais ils ne sont pas seuls pour s'y préparer : l'Etat, par l'intermédiaire de **l'Office français de l'immigration et de l'intégration**, peut les y aider, y compris financièrement.

Au-delà de ce contexte, je tiens à **rappeler le double objectif que l'Etat poursuit** et que je vous exposais l'an dernier : **parvenir à une meilleure répartition sur l'ensemble du territoire, et privilégier les modes d'accueil collectifs par rapport aux nuits d'hôtel**. Cette recomposition de l'offre d'hébergement s'est traduite notamment par l'ouverture, fin 2012, d'une structure à la Tour-en-Jarez. Le Conseil général, par l'ambition d'équilibre et de juste répartition de l'effort social qu'il porte pour notre département, a vocation à relayer ce message auprès des maires. Je souhaite votre appui en la matière. A cet égard, je n'oublie pas le rôle qui est le vôtre en ce qui concerne les mineurs étrangers isolés.

En matière de logement, ce sont 1 000 logements locatifs sociaux qui ont été financés, pour un total de 4 millions d'euros de subventions qui ont généré 12 millions de travaux. J'attire votre attention sur la transition énergétique déjà à l'œuvre dans ces logements sociaux, puisque 86 % de ces opérations sont de qualité " BBC", bâtiment basse consommation.

L'effort de production passe aussi par les **Programmes de Rénovation Urbaine (PRU)** : les crédits sont bien engagés dans la Loire, pour un taux de 82 % au jour où nous parlons. Mieux, ces subventions sont déjà payées par l'ANRU pour 76 % d'entre elles. Outre la finalité sociale, cette détermination de l'Etat à réduire les délais doit permettre au secteur du bâtiment de remplir ses carnets de commande pour les années à venir.

Plus globalement, le partenariat avec le Conseil général se poursuit efficacement dans la gestion du Plan départemental d'aide au logement des personnes défavorisées (PDALD). Et ce bon fonctionnement se traduit aussi par l'élaboration, en 2012 et en co-maitrise d'ouvrage, du **Plan Départemental de l'Habitat**.

Toujours attentif à l'intégration de toutes les populations, l'Etat, et en l'occurrence le Sous-préfet de Montbrison, pilote le **schéma d'accueil des gens du voyage qui aura 10 ans en août 2013**. L'an dernier, 2 aires de grand passage ont été créées, à Andrézieux (pour 120 places) et Mably (82 places). A ce jour, 70 % des aires obligatoires sont ouvertes, et 75 % des places inscrites au schéma existent. L'année 2012 a aussi vu le lancement de la révision de ce schéma, qui sera réorienté vers les besoins de sédentarisation.

[IV Les relations de l'État avec les collectivités territoriales et les usagers]

Il ne vous aura pas échappé que l'Etat local poursuit son redéploiement, en termes d'effectifs et d'organisation, pour s'adapter à **la modernisation de l'action publique**, dans la continuité de la réforme de sa réorganisation territoriale à l'oeuvre depuis 2009. Cela génère l'arrêt de certaines missions, arrêt très progressif puisque ces transferts sont inscrits depuis longtemps dans les réformes antérieures.

En matière de droits des sols, l'ADS, l'émergence des nouvelles intercommunalités doit faire naître des services mutualisés d'instruction au service des maires, puisqu'ils sont toujours signataires des décisions. Dans ce cadre, l'Etat gardera des missions d'animation, d'expertise et de contrôle de légalité.

Pour l'assistance technique, l'ATESAT, les nouveaux périmètres de l'intercommunalité doivent aussi permettre aux élus locaux de se doter de services techniques plus structurés. Des réflexions sont en cours au niveau national. De ce que l'on sait du projet à l'heure actuelle, l'Etat resterait à vos cotés pour l'émergence de projets ou de stratégies d'intervention, et pour mobiliser les acteurs quand il s'agit de mettre en oeuvre au plan local des politiques publiques prioritaires.

Dans un tout autre domaine, une réforme a fortement focalisé l'attention jusqu'en avril, celle **des rythmes scolaires**. C'est légitime dans un département qui pratique la semaine de 4 jours depuis une

vingtaine d'années. Depuis octobre 2012, la direction académique et celle de la cohésion sociale se rendent sur le terrain pour faire connaître les dispositions de la loi, et conseiller les maires et les équipes enseignantes sur sa mise en œuvre. **12 communes** appliqueront le texte dès septembre 2013, ce qui couvre **42 écoles publiques et 198 classes**, soit environ **8 % de l'ensemble des élèves** et autant d'enseignants.

Ces communes percevront **une aide forfaitaire** de 50 euros par élève recensé au 15 octobre. Parmi elles, celles qui sont éligibles aux dotations de solidarité urbaine ou rurale (DSU ou DSR) bénéficieront aussi d'une part majorée d'un montant additionnel de 40 euros.

Quand l'Etat se réorganise, il prend de nouveaux engagements pour plus de réactivité, de sécurité des procédures et pour un accueil qui reste de bonne qualité tout en s'adaptant aux attentes nouvelles des usagers.

Les titres de séjour délivrés aux étrangers dans notre pays sont désormais biométriques. Ils comportent une puce qui contient la photo et les empreintes digitales du titulaire. Ce relevé ne peut être effectué qu'à la Préfecture ou à la sous-préfecture de Roanne. Ce sont **8 500 personnes** à qui les services préfectoraux délivrent chaque année un titre. Je souligne au passage le transfert de charge qui s'est opéré, dans le sens d'un **allègement pour les mairies et les forces de l'ordre**, qui remettaient auparavant plus de 50 % des titres fabriqués.

Accueillir les usagers, c'est prendre en compte l'évolution des rythmes de vies de notre société, bien différents selon les publics. Parmi les innovations récentes, je souligne **le dispositif de pré-plainte en ligne** déployé depuis le 4 mars 2013, qui permet aux victimes d'atteintes aux biens de préparer leur déclaration.

L'accueil, c'est aussi la mise en ligne de l'information. A ce titre, les Ligériens disposent depuis le 11 mars 2013 d'**un site internet unique où retrouver l'ensemble des services de l'Etat, leurs contacts, leurs actions en cours, leurs informations et publications.** Deux principes ont prévalu : expliquer clairement l'organisation de l'Etat local et privilégier la lisibilité des actions plutôt que la mise en avant des services. Dans les mois à venir, de nouvelles fonctionnalités viendront compléter l'ensemble, comme un module prise de rendez-vous.

Ce n'est donc pas pour rien si, en juillet 2012, la préfecture s'est vue décerner **le label Qualipref** par l'autorité de certification indépendante AFNOR. Il récompense 24 engagements en accueil général, et dans le domaine des relations avec les collectivités, et de communication de crise. La préfecture a construit sa démarche avec un comité d'usagers, et des enquêtes annuelles de satisfaction. Un nouvel audit externe est prévu en octobre 2013.

Enfin, je ne peux pas vous parler d'accueil sans dire un mot de ce beau projet que nous menons pour l'accueil commun de l'Hôtel du

département et de la préfecture. Je crois qu'il symbolise bien le **partenariat constructif** auquel nous sommes tous attachés.

*

Il me semble également important d'évoquer devant vous les changements qui se préparent dans la perspective des PROCHAINES ÉLECTIONS DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE, en mars 2015, conformément aux lois qui viennent d'être publiées au Journal officiel du 18 mai 2013.

Le **mode d'élection** des conseillers départementaux sera le scrutin binominal mixte majoritaire à deux tours, le renouvellement par série étant par ailleurs supprimé.

Les candidatures seront déposées sous la forme obligatoire d'**un binôme**, comprenant nécessairement une femme et un homme, afin d'assurer automatiquement **une égale représentation** au sein de l'assemblée départementale. Les deux noms de ce binôme mixte figureront, dans l'ordre alphabétique, sur un même bulletin, et chacun devra avoir son propre remplaçant, du même sexe.

Lors de l'élection, **le binôme sera solidaire** : la déclaration de candidature sera commune, et cette solidarité vaudra en matière financière, puisqu'ils devront désigner **un même mandataire financier**, et déclarer **un compte de campagne unique**. Cette solidarité prévaudra aussi en cas d'annulation de l'élection, conduisant à une réélection de l'ensemble du binôme.

Mais, **une fois élus, les membres du binôme seront bien sûr totalement indépendants**, que ce soit dans leurs décisions ou dans la manière d'exercer leur mandat.

L'autre sujet qui vous intéresse dès à présent c'est le **redécoupage cantonal**.

Dans notre Pays près des 3/5 ème des cantons n'ont pas connu de modification de leurs limites géographiques depuis 1801, ce qui signifie que les populations des cantons peuvent être extrêmement disparates au sein d'un même département. Cet écart peut aujourd'hui atteindre 1 pour 47 dans le cas le plus extrême. Dans la Loire, cet écart est de 1 pour 10.

La nouvelle carte cantonale des départements devra en même temps qu'elle diminuera le nombre de canton par deux, arrondi au nombre impair supérieur, rétablir les équilibres démographiques par canton.

De 40 cantons, la Loire va passer à 21 cantons.

Conformément à la méthodologie mise en place par le ministère de l'Intérieur, j'ai reçu votre président, l'ensemble des parlementaires de la Loire ainsi que les forces politiques locales qui m'ont sollicitée. J'ai recueilli leurs commentaires et suggestions sur le redécoupage cantonal à venir et je viens d'en adresser une synthèse au Ministère de l'Intérieur accompagnée des projets que certains ont souhaité me transmettre.

Afin d'assurer l'unicité de la méthode de travail dans l'ensemble des départements, c'est le Ministère de l'Intérieur qui élaborera la nouvelle carte cantonale au vu des éléments transmis par les Préfets.

Une fois la carte cantonale finalisée, elle me sera adressée pour transmission au conseil général et présentation aux élus. Je devrai, dans un délai de six semaines, recueillir l'avis du conseil général. Il est bien précisé qu'il convenait de geler la période estivale de congés comprise entre le 14 juillet et la fin du mois d'août.

Une fois ces démarches effectuées, les projets de décrets seront soumis pour avis au conseil d'état. L'ensemble de ce travail doit être achevé, dans chaque département, au plus tard, en mars 2014.

Avant d'arriver au terme de cette présentation, je souhaiterais faire le point sur le MONTANT TOTAL DES DÉPENSES ET DES FINANCEMENTS DE L'ÉTAT dans le département, afin que nous en ayons tous une vision globale et partagée.

Le montant total des paiements effectués par l'Etat dans la Loire s'élève à **1,6 milliard d'euros en 2012, soit une hausse de 23 millions d'euros par rapport à 2011**. Ces paiements comprennent – outre les dépenses de fonctionnement – les dépenses d'interventions, les avances sur impositions et les dotations aux collectivités locales. Ces deux derniers postes, qui alimentent directement les collectivités territoriales,

représentent au total 1,4 milliard d'euros, soit 34 millions d'euros de plus qu'en 2012.

Ces chiffres démontrent la forte implication financière de l'État au niveau des territoires de la République, et reflètent son engagement au service des collectivités, des entreprises et des femmes et des hommes qui les composent.

*

Voilà établis, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, les comptes que je souhaitais vous rendre, et rendre aussi, à travers vous, aux Ligériens.

J'espère avoir exposé clairement les points forts de l'action de l'Etat en 2012, et de la dynamique que nous poursuivons pour les mois et années à venir.

Je vous remercie pour votre attention et me mets à votre disposition, avec l'ensemble des chefs de service qui m'ont accompagnée, pour répondre à quelques questions./.